

Conséquences économiques de la crise du Coronavirus pour les Communes

Questions posées par l'ACS

1. Pensez-vous que la crise du Coronavirus va peser sur les finances des Communes ? **OUI, mais dans le Canton de Vaud principalement dès 2021**

Si les impôts que paient les contribuables en 2020 sont basés sur leurs revenus et/ou leurs bénéfices réalisés en 2019 (=postnumerando), la crise n'aura pas d'effets directs sur l'exercice 2020, sauf à ne pas respecter les échéances, phénomène qui va certainement augmenter. La crise ne devrait avoir, cette année, que des conséquences sur la trésorerie courante, mais pas sur le résultat comptable.

Par contre, si ces impôts sont des acomptes sur le résultat supposé de l'exercice en cours, ici 2020 (=prénumerando), les contribuables peuvent demander une baisse des acomptes, en proportion des pertes économiques prévisibles et/ou subies. Dans ce cas de figure, les comptes sous ce régime des communes (et du canton) verront le résultat comptable de l'exercice sous revue diminuer. Le Canton de Vaud, donc aussi ses 309 communes, procèdent selon la méthode du prénumerando. Il faut s'attendre principalement à une forte diminution des acomptes que paient les entreprises sur le bénéfice 2020 supposé.

2. Si oui, quels sont à votre avis les domaines les plus touchés ?

Les dépenses sociales ? OUI

Cette crise provoque une brutale précarisation d'une partie importante de notre économie de proximité, dans laquelle les indépendants sont fortement représentés. Le « filet social » pratiqué en Suisse exclu cette catégorie de personnes de l'accès aux prestations de l'assurance chômage. Et pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale traditionnelle, la fortune personnelle de l'indépendant, généralement investie dans son outil de travail, doit être « consommée » en priorité. Nous « fabriquons » donc actuellement des « nouveaux pauvres ».

Les dépenses relatives aux tâches de police/sécurité ? NON

Les tâches du personnel ont été réaffectées ; principalement plus de prévention, avec pour effet corollaire, moins de besoins de répression. L'aide apportée par la Protection civile et l'armée n'est que ponctuelle, durant la période de la crise. A relever une « chute libre » des cambriolages dans les zones frontalières. La Suisse occidentale est particulièrement concernée.

Les dépenses relatives aux tâches administratives ? NON

Le chamboulement que provoque la fermeture physique des administrations, et le télétravail qui en découle, oblige les 3 niveaux de l'Etat à revoir « sous la contrainte » certaines priorités dans leurs missions. Les citoyens, ou du moins une partie non négligeable, prennent conscience que « l'Etat providence », agissant (souvent de manière excessive) à la moindre sollicitation, n'est pas ou plus la solution pour une saine gestion de la société civile, dans la durée (l'Etat ne doit pas régenter mais accompagner le développement et les besoins impératifs de sa population).

Les dépenses relatives aux structures d'accueil des enfants ? OUI

Je traite ici le préscolaire. Dans le Canton de Vaud, l'apport des parents représente en moyenne le 40 % des recettes, dans les structures publiques. Le solde provient des subventions communales et subsidiairement du canton. Ce sont actuellement les communes qui se substituent à l'absence de l'apport financier des parents. La situation est particulièrement grave pour les structures privées, pas ou peu éligibles aux subventions.

Les recettes fiscales ? VOIR RÉPONSE SOUS POINT 1

Les revenus des loyers des immeubles des Communes ? OUI

Plusieurs communes ont déjà annoncé renoncer aux loyers de leurs surfaces commerciales, pour la durée de confinement fixée par le Conseil fédéral. Il s'agit principalement de restaurants et de locaux commerciaux (vente), voire artisanaux. Le loyer des logements n'étant pas concerné, l'effet financier global sera réduit pour les villes, mais relevant pour les villages concernés au titre de propriétaires de surfaces d'activités de proximité.

Les recettes provenant des frais de stationnement ? OUI

Vu le slogan « restez à la maison », M. de La Palice dirait aussi « oui ». Les principales victimes sont les communes de plus de 5'000 habitants, dont nombre ont construit des infrastructures de parcage, pour rendre des rues aux piétons.

Les contributions / les dépenses dédiées aux institutions culturelles telles que les théâtres, les musées, etc. ? OUI

L'arrêt depuis un mois de toute activité culturelle ouverte au public va provoquer un manque de recettes en deux temps : celui de la fermeture, puis celui d'une reprise qui sera cadrée, pour éviter tout attroupement, au nombre forcément réduit, plusieurs mois durant. Il ne faut pas sous-estimer les charges pérennes, dont la majorité sont incompressibles.

Les revenus des entreprises de transport ? OUI

Sans vouloir peindre le « diable sur la muraille », l'exercice 2020 sera catastrophique. Je ne connais que (partiellement) le fonctionnement vaudois qui prévoit sauf erreur ceci : le déficit annuel du trafic régional reconnu par la Berne fédérale (bus, CarPostal, etc.) est pris en charge à hauteur de 8/12^{ème} par la Confédération. Le solde est partagé pour 3/12^{ème} entre le canton et 1/12^{ème} par les communes desservies. Les recettes des voyageurs dépassent rarement le 20 % des coûts. Pour le trafic d'agglomération (Transports Publics Lausannois, etc.), les communes financent les 2/3 et le canton le solde du déficit. Les recettes des voyageurs couvrent en moyenne 35 % de leurs coûts. Il faudra les compenser pour les mois de confinement. Les salaires sont la charge principale des entreprises. Si le chômage partiel est probablement possible pour les entreprises privées de transports, la situation pourrait être tout autre pour les entreprises publiques, même sous la forme juridique de SA. Le critère « couverture chômage » sera déterminant pour connaître l'ampleur du déficit, dont le financement additionnel par les Pouvoirs publics pourrait être d'actualité déjà en 2020, donc avant le bouclage des comptes, qui a lieu l'année prochaine.

Autres domaines? LES CHARGES DES STRUCTURES D'ACCUEIL PARASCOLAIRES

Dans plusieurs cantons, la « journée continue » est le fonctionnement scolaire habituel. Ceci sous-tend un accueil le matin, à midi, et après les cours. Sont principalement concernés : les élèves entre 4 et 12 ans. Ces structures sont largement subventionnées par les communes et leurs charges augmentent avec cette période « d'école à la maison », la participation des parents étant suspendue. Le personnel étant sous la responsabilité des communes ou de leurs associations intercommunales, le « droit au chômage » est très relatif, la Confédération et certains cantons demandant aux collectivités publiques de ne pas « charger le bateau » de l'assurance chômage.

3. La crise du Coronavirus retarde-t-elle / complique-t-elle le processus budgétaire et comptable ? BUDGET NON / COMPTABLE PARTIELLEMENT OUI

La réorganisation, dès le 16 mars, des administrations communales retarde certaines écritures de bouclage de l'exercice 2019. Il s'agit principalement des charges issues d'associations ou d'ententes intercommunales, dont les assemblées générales sont actuellement reportées. Le Conseil fédéral ayant décidé de reporter les échéances de trois mois, il n'y a pas de « vide juridique ».

4. Est-il possible aujourd'hui d'évaluer dans quelle mesure les finances des Communes / de votre Commune seront grevées ? PARTIELLEMENT OUI

Pour la Commune de Belmont-sur-Lausanne, de taille moyenne (env. 3'800 habitants) et au revenu par habitant dans la moyenne intercommunale vaudoise, les effets directs à court terme sont ceux relatifs aux différents accueils des enfants. Ils représentent une dizaine de milliers de francs par semaine de fermeture. Une fois le confinement levé, et sur le moyen terme, la perte fiscale est inévitable, et elle peut être évaluée, en fonction des indicateurs de l'évolution du PIB, à 10 % des revenus ordinaires, ceci durant plusieurs années. S'ajoutera la probable explosion de la facture sociale, pour le volet de la participation aux primes d'assurance maladie (plafonnées à 10 % du revenu dans le Canton de Vaud) et du revenu d'insertion, une fois le droit aux allocations de chômage épuisé.

S'agissant de la part de la facture sociale à la charge des communes, elle représente, en 2020, environ CHF 1'000.- par habitant, ou 850 millions, correspondant à 46% de celle payée par le canton, qui lui encaisse les 2/3 des recettes fiscales ! Quant à la charge hospitalière, elle est assumée par l'Etat de Vaud.

5. Quelle « typologie » de Commune est le plus lourdement grevée ? Commune urbaine, commune rurale, petite commune, commune périphérique (de montagne) ? LES COMMUNES D'AGGLOMERATION

Dans le Canton de Vaud, l'agglomération lausannoise (les 27 communes membres de Lausanne Région) représente environ 40 % de la population du canton, mais 50 % des emplois et 13'500 entreprises de toute taille. La crise va provoquer immanquablement de lourdes conséquences sur l'emploi concentré dans le périmètre des agglomérations, dont les revenus fiscaux des indépendants, et celui sur le bénéfice des sociétés. Les charges seront à l'avenant, la part de la population urbaine précarisée étant supérieure à la moyenne.

6. Les Communes reçoivent / votre Commune reçoit un soutien financier de la part du Canton pour amortir les conséquences économiques de la crise du Coronavirus, par exemple pour les entreprises, les travailleurs indépendants, les crèches ? « PRESQUE » NON

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), principalement financée par les communes et subsidiairement par le canton, va voir sa trésorerie provisoirement améliorée. La contribution 2020 (16,6 millions) du canton à la masse salariale, principalement supportée par les communes, sera versée par anticipation. Le canton offrira la gratuité des prestations d'accueil d'urgence (1,5 millions). Dans le cadre du bouclage de ses comptes 2019, le Conseil d'Etat a provisionné 403 millions « destinés à pallier les effets de la pandémie COVID-19 ». Rien ne laisse supposer dans cette déclaration qu'une partie sera destinée à aider les communes financièrement fragiles et les plus touchées par les effets de la crise. Wait and See.

7. Êtes-vous satisfait de l'engagement financier du Canton ? **PLUTÔT NON**

Le 13 mars 2020, lors de sa première conférence de presse liée à la pandémie, le Conseil d'Etat savait que ses comptes 2019 allaient boucler avec près de 700 millions de bénéfice. Il a attendu 3 semaines (le 7 avril – voir lien Internet) pour donner un signal fort à la population (403 millions du résultat de 2019, qui seront affectés en tant que « provisions COVID-19 »). En date du 18 mars, le canton a présenté son plan sur les cautionnements et prêts (150 millions), remboursables.

Eu égard à sa santé financière, « insolente » en regard de celle des communes, le Conseil d'Etat vaudois doit s'engager avec force à couvrir l'entier des charges publiques vaudoises qui seront la conséquence du COVID-19.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué-des-comptes-2019-positifs-et-des-mesures-pour-faire-face-au-covid-19-1586243961/>

8. La communication et la coordination entre le Canton et les Communes sont-elles assurées ? **OUI**

*Elles sont de grande qualité. Le « service public », souvent décrié, s'est transformé à une vitesse surprenante en « service **au** public » ! Le niveau cantonal, (trop) souvent peu sensible aux problèmes locaux, a décidé de se réapproprier une saine et proactive collaboration avec ses « petites sœurs », les communes. Qu'il en soit ici félicité et remercié.*

9. Avez-vous des attentes vis-à-vis de la politique cantonale et fédérale ? Si oui, lesquelles ? **OUI**

Sur le plan cantonal, renouer sur la durée la collaboration constructive avec les communes. Cesser de légiférer pour résoudre des problèmes, qui n'en sont souvent plus à posteriori, et redonner ses lettres de noblesse au bon sens.

Sur le plan fédéral, admettre enfin que les indépendants et les cadres dirigeants, qui par définition ont plus de devoirs, aient les mêmes droits en matière de protection sociale, particulièrement en matière de prestations de chômage. Toute activité lucrative doit être soumise à cotisations de l'assurance chômage, et les salaires doivent être dé plafonnés.

Afin d'être prêts au mieux pour la prochaine crise, un « Plan de Continuité » applicable à tout le monde, doit être élaboré au niveau de la Confédération, avec la participation active des cantons, des villes et des communes, par le biais de leurs associations faîtières.

Ainsi, l'article 8 de la Constitution fédérale sera respecté.

En un mot comme en cent : ni plus ni moins d'Etat, mais

MIEUX D'ETAT

10. À votre avis, la crise du coronavirus a-t-elle également un côté positif ? OUI

Elle nous aura fait prendre conscience que rien n'est acquis, que l'on soit nanti ou démuné. L'entité familiale a retrouvé ses « lettres de noblesse », et les enfants y ont retrouvé leur place, à savoir la première. Le contact virtuel ne remplace pas celui physique. L'activité professionnelle redevient un ciment social, et sa nécessité n'est plus contestée.

Belmont-sur-Lausanne, le 13 avril 2020

Gustave Muheim, syndic